

# L'Île de Salses-Leucate reconnu d'importance internationale au titre de la Convention Ramsar

Dossier de la rédaction de H2o  
July 2017

À

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, salue la labellisation de l'Île de Salses-Leucate et de ses zones humides périphériques au titre de la Convention Ramsar. La désignation de ce site vient récompenser sa richesse écologique et les actions de gestion durable engagées depuis plusieurs années par les acteurs locaux. Le site labellisé s'étend sur plus de 7 600 hectares répartis entre 9 communes sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales au bord de la Méditerranée. Il est situé le long d'un axe majeur pour les oiseaux migrateurs et constitue une des lagunes méditerranéennes françaises les plus représentatives et les mieux préservées. D'une très grande richesse écologique, ce territoire abrite une faune et une flore spécifiques liées à des écosystèmes devenus rares (flamants roses, aigrettes, cistudes d'Europe...). Les considérations écologiques y sont étroitement imbriquées avec les enjeux socio-économiques du fait des nombreuses activités humaines telles que la pêche, l'aquaculture, la chasse ou encore le tourisme.

Photo Syndicat mixte Rivage de Salses-Leucate

Environnement France

À

À À